



Saint-Astier

PERMISSION DE VOIRIE

Manifestations : N° 2019 – 86

Le Maire de la Ville de SAINT-ASTIER

Nature de l'autorisation : occupation du domaine public

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale,
VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959,
VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voies communales,
VU la demande de M. Frédéric BESSE, Responsable du CLUB NAUTIQUE, tendant à organiser la FÊTE DU CLUB NAUTIQUE, le SAMEDI 29 JUIN 2019 sur le secteur de la piscine à Gimel, sollicitant la mise en place d'un chapiteau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le pétitionnaire mentionné ci-dessus est autorisé à occuper le domaine public sur le secteur de la piscine à Gimel, à l'occasion de la FÊTE DU CLUB NAUTIQUE, le SAMEDI 29 JUIN 2019.

Article 2 : Pour l'occasion, 1 chapiteau sera installé dans le secteur de la piscine (endroit à définir avec le service municipal des sports et de la vie associative) à partir du VENDREDI 28 JUIN 2019 au LUNDI 01 JUILLET 2019 (dépose du chapiteau).

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée immédiatement après la fin de la manifestation par les soins des organisateurs. Les lieux devront être remis dans leur état primitif.

Article 4 : Tout accident qui pourrait survenir lors de cette manifestation incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé des associations sportives
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- Madame la responsable des services techniques
- Monsieur le responsable du service des sports
- M. Frédéric BESSE, Responsable du CLUB NAUTIQUE



Fait à SAINT-ASTIER, le 04 juin 2019

P/ Madame le Maire,
L'Adjoint délégué, Bernard LEGER

